Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Mission de l'appui au pilotage et des affaires transversales** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/MAPAT/2016-299** **07/04/2016**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 26/05/2016
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : formation en 2016 des référents régionaux "enseigner à produire autrement".

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du MAAF Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) Délégués régionaux à la formation continue Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : cette note de service présente la formation en 2016 des référents régionaux "enseigner à produire autrement" dont les missions sont définies dans le cadre du plan "enseigner à produire autrement" et de la note de service DGER/SDRICI/2014-478 du 16 juillet 2014.

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Objectifs

Cette note de service présente le dispositif mis en place en 2016 dans la suite de la formation des référents régionaux dont les missions sont définies dans le cadre du plan « enseigner à produire autrement » et de la note de service DGER/SDRIC/2014-478 du 16 juillet 2014.

La formation des référents régionaux enseigner à produire autrement réalisé en 2014-2015 a eu pour objectif :
– d'identifier et s'approprier les connaissances scientifiques mobilisables pour produire et enseigner à produire autrement, et ainsi amorcer la constitution d'une culture commune ;
– de constituer un réseau national de compétences sur cette thématique, permettant d'assurer un dialogue avec la recherche et l'enseignement supérieur et d'accompagner les projets régionaux et les projets d'établissements.

Le dispositif de 2016 comporte deux regroupements inter régionaux et a pour objectifs :
- d'accompagner l'élaboration d'un bilan du programme régional et de l'action des référents régionaux dans le contexte des nouvelles régions : apports méthodologiques et formalisation ;
- de poursuivre le développement des compétences des référents dans les domaines de l'animation des collectifs et dynamiques régionaux et de la pédagogie relative à la transition agroécologique de l'agriculture et des systèmes alimentaires ;
- d'accompagner les référents dans l'élaboration des pistes d'évolution des programmes régionaux ;
- de capitaliser et mutualiser les actions mises en œuvre en régions (fiches expériences, témoignages, articles...).

1.2. Public cible

Les regroupements concernent l'ensemble des référents régionaux (4 à 7 par région), identifiés par les DRAAF, et un référent par département d'Outre-Mer. Leur participation à cette formation doit leur permettre de mettre en œuvre leur mission d'accompagnement des établissements de leur région dans le cadre du programme régional.

Sont également conviés les chargés de mission ADT qui ne sont pas référents régionaux, sous réserve de l'accord de leur DRAAF pour la prise en charge de leurs frais de déplacement et d'hébergement.

1.3. Programme

Les regroupements sont organisés par AgroSup Dijon et l'École nationale de formation agronomique (ENFA) et auront lieu sur deux sites géographiques selon les régions concernées (Cf. § 1.4.).

L'animation est assurée par les établissements d'enseignement du Dispositif National d'Appui (ENFA, AgroSup Dijon, AgroCampus site de Beg Meil, Montpellier SupAgro site de Florac et le CEZ de Rambouillet) et les animateurs des réseaux nationaux relevant de la DGER.

	Points abordés
1er jour 13h00 à 18h30	- Accueil et présentation de la DGER - Bilan des actions en région et capitalisation
2ème jour matin	- Méthodologie de construction de projets pédagogiques « enseigner à produire autrement »
2ème jour après-midi	- Accompagnement à la mise en oeuvre de l'animation des dynamiques régionales et mutualisation de ressources
3ème jour matin Fin de la session à 12h00	- Perspectives en région et plan d'action 2016-2017

1.4. Dates et lieux de formation

- pour les établissements des régions : ***Nord – Pas de Calais – Picardie ; Ile de France ; Bourgogne – Franche-Comté ; Auvergne – Rhône-Alpes ; Alsace – Champagne-Ardenne – Lorraine ; DOM-COM***

du mardi 17 mai 2016 à 13h00 au jeudi 19 mai 2016 à 12h00
AgroSup Dijon
21 bd du Docteur Petitjean
21000 DIJON
Code action session 522051/1
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 15 avril 2016

- pour les établissements des régions : Normandie ; Bretagne ; Pays de la Loire ; Centre ; Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes ; Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées ; Provence – Alpes – Côte d'Azur ; Corse

du mardi 24 mai 2016 à 13h00 au jeudi 26 mai 2016 à 12h00
ENFA de Toulouse
2 route de Narbonne
31326 CASTANET-TOLOSAN
Code action session 530631/2
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 09 mai 2016

3. MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, les structures organisatrices peuvent être jointes par courriel, en précisant le code de la formation concernée, à l'adresse suivante :

Session de Dijon : AgroSup Dijon - DFAE : Secrétariat formation continue des agents du MAAF
mail : myriam.mechkaoui@educagri.fr
Contact téléphonique 03 80 77 23 41

Session de Toulouse : ENFA - DEFA-SNA
mail : nadine.hirtzlin@educagri.fr
Contact téléphonique : 05 61 75 32 28

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

3.1.1. Pour les agents disposant d'un code SAFO, **et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2015**

L'agent doit :
- télécharger la fiche d'inscription (sur http://www.safo.chlorofil.fr/pratique.cfm ou **Cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire.cfm selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action session SAFO.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA ou AgroSup Dijon, un courriel "valant invitation" accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF sera envoyé aux participants accompagné d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des référents régionaux enseigner à produire autrement participant sont pris en charge par l'ENFA ou AgroSup Dijon, structures organisatrices, aux conditions et tarifs en vigueur.

Les frais d'hébergement et de déplacement des chargés de mission ADT qui ne sont pas référents régionaux enseigner à produire autrement ne sont pas pris en charge par l'ENFA ou par AgroSup Dijon.

Les participants seront logés sur les sites de l'ENFA et du campus universitaire de Bourgogne – Franche-Comté.

3.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, **ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2015**

L'agent doit :
- télécharger la fiche de création d'un agent dans SAFO / mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO (sur http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire/modalites.cfm ou **Cf. Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procèdera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe 3.1.1.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**Cf. Annexe 3**).

Les personnels doivent :
- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la faire signer par leur directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche à sa fédération régionale pour validation.

Pour chaque fédération, la procédure est la suivante :
- pour les établissements relevant du CNEAP : à retourner, dûment complétée, au CNEAP ;
- pour les établissements relevant de l'UNREP : à retourner, dûment complétée, aux fédérations régionales ;
- pour les établissements relevant de l'UNMFREO : à retourner, dûment complétée, aux fédérations régionales.

Ce sont donc le CNEAP, les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent **avant la date limite de chacune des inscriptions** l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné :
- à AgroSup Dijon à l'adresse myriam.mechkaoui@educagri.fr,
- à l'ENFA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@educagri.fr.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP ou de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA ou AgroSup Dijon, un courriel "valant invitation" sous format PDF sera envoyé aux participants et à l'établissement sur leurs messageries respectives accompagné d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels, conditions matérielles...).

Les frais de déplacement et d'hébergement des personnes appartenant à l'enseignement privé devront être pris en charge par les organismes cités ci-dessus.

Le chef de la mission d'appui au pilotage
et des affaires transversales

Gilbert THUILLIER

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Demande d'inscription à une action de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : ○ A ○ B ○ C
Code agent SAFO ②: et /ou Code agent EPICEA ②:	
Direction ou EPL d'affectation :	
Établissement d'exercice :	
Service :	
Adresse administrative :	
Courriel institutionnel :	Tel :
Agent d'EPL ○	Autre agent MAAF ○ / Agent hors MAAF ○

Code Action :	○ **Action SAFO** ○ **Action EPICEA**
Titre de l'action :	
Structure organisatrice de l'action :	

n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez
			☐
			☐
			☐
			☐

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)

- ○ T1 Adaptation immédiate au poste de travail
- ○ T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
- ○ T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)
- ○ FS Formation statutaire
- ○ PEC Préparation aux concours
- ○ VAE Validation des acquis d'expérience
- ○ BC Bilan de compétence
- ○ PP Période de professionnalisation

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès du service des Ressources Humaines : ○ Oui ○ Non (le DIF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF③

Fait à Le **Signature de l'agent**

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF ③**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :	Nom : Courriel : Téléphone : Signature Date :	Avis favorable ☐ / Avis défavorable ☐ Motif : Nom, Signature et cachet Date :

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du MAAF.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③Responsable Local de Formation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fiche de : ◯ **création d'un agent dans l'outil SAFO**
◯ **mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO**
(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO [1] :		
Nom :		
Nom de jeune fille :		
Prénom :		
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Sexe ◯ F ◯ M
N° sécurité sociale :	**Catégorie :** ◯ A ◯ B ◯ C	Corps :
Adresse Personnelle :		
Mail :		

Région d'affectation actuelle :
Région d'affectation antérieure :
Établissement d'affectation actuel :
Établissement d'exercice actuel : Adresse [2] : Mail institutionnel [2] :
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :

◯ Agent travaillant en EPLEFPA		◯ Agent hors EPLEFPA	
Titulaire	◯	Enseignement agricole supérieur public	◯
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	◯	MAAF : administration centrale, établissements publics	◯
Contractuel sur budget d'établissement	◯	MAAF : services déconcentrés	◯
Agent sous contrat de collectivité (TOSS…)	◯	Enseignement agricole privé	◯
Agent de droit privé (salariés d'exploitation…)	◯	Education nationale	◯
Stagiaire ENFA	◯	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité…)	◯
Autre (contrats aidés…)	◯	[3]	

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels			
Personnel de direction	◯	Personnel d'éducation et de surveillance	◯
Personnel administratif	◯		
Personnel d'enseignement	◯	Personnel TOSS	◯

Statut handicapé (MDPH) : ◯ **Oui** ◯ **Non**

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé [4]		
Exemple	*5*	*Licence*

Discipline(s) enseignées [4]						
Exemple discipline(s) enseignée(s)	*13*					
Niveau(x) d'enseignement [4]						
Exemple niveau(x) d'enseignement	*1*	*4*	*5*			

[1] En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO
[2] L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)
[3] Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr
[4] Voir nomenclature ci-après

Diplômes (1)

Niveau I

1 Ingénieur, Master
2 DEA, DESS
16 Doctorat
18 Autre diplôme niveau 1

Niveau II

4 Maîtrise
5 Licence
19 Autre diplôme niveau 2

Niveau III

7 BTS(A)
8 DUT, DEUG, DEUST
20 Autre diplôme niveau 3

Niveau IV

11 BAC
12 BTA
37 BP
21 Autre diplôme niveau 4

Niveau V

13 BEP(A)
39 BPA
14 CAP(A)
22 Autre diplôme niveau 5

Autres

46 Non connu

Discipline enseignée (2)

1 Agroalimentaire
2 Agroéquipements
3 Agronomie
4 Aménagement de l'espace
5 Biologie animale/zootechnie
6 Biochimie
7 Biotechnologies
8 Bureautique
9 Biologie végétale/phytotechnie
10 Comptabilité
11 Documentation
12 Écologie
13 Économie
14 Économie sociale
15 EPS
16 ESC
17 Français
18 Gestion
19 Histoire géographie
20 Informatique
21 Langues
22 Mathématiques et statistiques
23 Philosophie
24 Productions aquacoles
25 Productions forestières
26 Productions horticoles
27 Sciences biologiques
28 Sciences physiques
29 Techniques d'expression. et de communication
30 Techniques commerciales
31 Viticulture œnologie

Niveau d'enseignement (3)

1 BTSA
2 Prépa grandes écoles
3 CS niveau 3
4 Bac général
5 Bac technologique
6 BTA
7 Bac professionnel
8 CS niveau 4
10 BP
11 BEPA
12 CS niveau 5
14 4ème 3ème

ANNEXE 3

Fiche d'inscription à la Formation des Référents régionaux « Enseigner à produire autrement »
Pour les référents des établissements PRIVES

A retourner après validation par le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO par envoi groupé et scanné à l'ENFA sur la messagerie : nadine.hirtzlin@educagri.fr, ou à AgroSup Dijon sur la messagerie : myriam.mechkaoui@educagri.fr .

NOM : **Prénom :** **Date de Naissance :** **(à renseigner obligatoirement)** Catégorie : Grade : **Mèl Professionnel (obligatoire):**	**Établissement :** Adresse (postale exacte) : Fax : **Mél Établissement (obligatoire) :** **Fédération :** Adresse : Tél. : Fax :
Vous êtes : ☐ Directeur adjoint ☐ Coordonnateur de la filière ☐ Enseignant ☐ Autre	

☐ **Inscription à la session de DIJON**	☐ **Inscription à la session de TOULOUSE**
Structure organisatrice de l'action : **Agrosup DIJON** **Lieu de la formation : AgroSup Dijon** 21 Boulevard du Docteur Petitjean 21000 Dijon **du mardi 17 mai 2016 à 13h** **au jeudi 19 mai 2016 à 12h** Action session SAFO : **522051/1** Date limite d'envoi/ Clôture des inscriptions : **15 avril 2016**	Structure organisatrice de l'action : **ENFA Toulouse** **Lieu de la formation : ENFA de Toulouse** 2 route de Narbonne 31326 Castanet Tolosan **du mardi 24 mai 2016 à 13h** **au jeudi 26 mai 2016 à 12h** Action session SAFO : **530631/2** Date limite d'envoi/ Clôture des inscriptions : **9 mai 2016**

Avis du Directeur de l'établissement	**Visa de la fédération**
☐ Favorable ☐ Défavorable Motif du refus :	**Visa du CNEAP ou des fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO** (envoi groupé)
Date : Signature et cachet :	Date : Signature et cachet :